

CCAS

DEMANDE D'AIDE AUX VACANCES D'ETE ENFANTS ET ADOLESCENTS



Afin de favoriser l'accès aux loisirs des enfants et adolescents de la commune pendant les vacances d'été, un carnet de 10 entrées à la piscine municipale pourra être attribué, par le CCAS, aux enfants/adolescents* des familles cigaloises éligibles**.

- * à concurrence de 100 enfants/ados.
- **critères d'éligibilité : résider à Saint Hippolyte du Fort, enfants/ados âgés de 3 à 16 ans, Quotient Familial ≤ 600 €.
 - 1. Le Parent (Responsable légal) complète et signe ce document et le remet au CCAS accompagné des copies des justificatifs demandés <u>avant le 24 juin 2022</u>.
 - **2.** Le CCAS, après instruction de la demande en Commission le 24 juin 2022, informe le Parent de sa décision par téléphone ou courrier électronique.
 - 3. Si acceptation de la demande, les tickets d'entrées seront remis par le CCAS au Parent*, pour chacun des enfants/ados du foyer, à partir du <u>06 juillet 2022</u>. * sur présentation d'un papier d'identité

Justificatifs à fournir

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Attestation CAF/MSA du mois de la demande et dernier avis d'imposition/non imposition (du foyer ou de chacun des 2 parents si garde alternée).

A COMPLETER PAR LES PARENTS

PARENT (Responsable légal) Nom: Prénom: Adresse: Tél: Email:

ENFANT / ADOLESCENT	
Prénom :	
Date de naissance :	
ENFANT / ADOLESCENT Nom :	
ENFANT / ADOLESCENT Nom :	
Prénom :	
A Saint Hippolyte du Fort, le/ 2 Signature du Parent (Responsable légal)	022
DECISION DU CCAS	
Acceptée : □	Refusée : □
A Saint Hippolyte du Fort, le/ 2 Le CCAS	022